

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT

Organe Officiel des Sociétés Suisses

et de la Société Suisse - Egypte

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

Alexandrie: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29735 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandrie

Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

International Watch Co. QUALITE ET TRADITION chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Membres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

LE PROBLEME ATOMIQUE

L'âge d'or atomique n'est pas pour demain; c'est ce qui ressort d'une enquête menée aux Etats-Unis par un comité de 127 experts qui ont mené une cinquantaine d'enquêtes très poussées et qui ont duré un peu plus d'un an, nous révèle le «New-York Times».

Ces messieurs soulignent le rôle toujours plus important que joueront les diverses applications pacifiques de l'énergie atomique, mais ils estiment que dans 25 ans l'utilisation des réactions nucléaires ne l'emporteront pas en importance sur les autres sources d'énergie, et le résumé publié de cette étude apporte de nouvelles indications à ce sujet.

En Europe qu'en est-il ?

En Angleterre, la première centrale atomique vient d'être mise en marche. Pourtant il faudra attendre aux environs de 1980 pour que ces nouvelles centrales fournissent plus d'électricité que celles existant actuellement; dès 1965, c'est-à-dire dans 10 ans l'électricité atomique pourra être produite à un prix pouvant concurrencer le prix du courant électrique produit par les centrales hydrauliques, et malgré cela l'électricité atomique ne pourra suffire qu'au quart des besoins du monde.

Aucun renoncement à l'emploi militaire de l'arme nucléaire n'est concevable tant que les Grands n'y auront pas renoncé également, mais il est aussi impossible, tant que ces armes ne sont pas prohibées, d'en confier la fabrication et la détention à une autorité supranationale. Il est très difficile de discuter le problème de l'énergie nucléaire de celui des autres sources d'énergie substituables ou complémentaires, donc de leur appliquer deux régimes différents; supranational à l'un et national aux autres.

Ces conclusions nous semblent définir le cadre du possible et du souhaitable en matière de collaboration internationale atomique; si la passion idéologique et politique ne s'en mêle pas, un terrain d'entente pratique doit être facile à trouver dans un domaine aussi spécifiquement circonscrit.

M. Fiechter. Dans le monde Le domaine qui subira certainement les plus spectaculaires transformations sera celui des Transports. En effet le rapport prévoit que dans 10 ans, la flotte américaine sera bonne à être envoyée à la ferraille. La construction de nouveaux navires tant de guerre que de commerce doit être entreprise sans délais, et sur des formules toutes nouvelles, le moteur atomique bouleversant toute les anciennes conceptions des experts en construction navale. En revanche, les experts malgré la construction par les Russes d'une voiture atomique pensent que ce mode de locomotion n'est pas pour un avenir immédiat. Il en est de même pour la locomotive atomique, mais si le rail et la route sont délaissés, il n'en est pas de même pour les Transports par Air. Car dans ce domaine la construction d'avions long-courriers à moteur atomique sera rentable commercialement.

Après la plainte de M. Duttweiler contre M. Petitpierre

M. Gottlieb Duttweiler, conseiller national, a adressé la lettre suivante à l'Assemblée fédérale: «A l'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, à Berne, MM. les présidents, MM. les conseillers aux Etats, MM. les conseillers nationaux, Je me vois dans l'obligation de porter plainte contre M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, chef du Département politique fédéral, à Berne, en me fondant sur la loi fédérale relative à la responsabilité des Chambres fédérales et des fonctionnaires. Mercredi après-midi, 4 juin 1956.

NOURRISSANT et DELICIEUX L'ICE CREAM GROPPi Il est Pasteurisé R.C. 76686

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

CONSEIL DES ETATS

Gestion du Conseil fédéral Le Conseil des Etats poursuit l'examen de la gestion. Au chapitre du Département de l'Intérieur, M. Moulin (cons. Valais) présente des mesures efficaces pour la protection de la famille. Au Département de l'Economie publique, M. Lampert (cons. Valais) attire l'attention sur la situation difficile des paysans de la montagne qui ne peuvent vendre ni lait, ni produits laitiers et qui ne profitent donc pas de la hausse du prix du lait. M. Hostenstein, Conseiller fédéral, promet d'étudier ce problème.

Le chef du Département de l'Economie publique relève ensuite que le mouvement des prix et des salaires a pris ces derniers temps un cours inquiétant. Les tendances inflationnistes sont incontestables. La Confédération ne peut pas faire grand-chose. Ce qui importe, c'est que les ouvriers et les patrons fassent preuve de compréhension. Producteurs et consommateurs doivent se souvenir qu'ils sont à bord du même bateau. Dans le cadre de ses modestes possibilités, la Confédération a bloqué 800 millions.

Une élévation du taux d'escompte n'entre pas en ligne de compte, pas plus qu'une réduction générale des droits de douane et des facilités complémentaires notables en faveur des importations. Soucieux de parler à de nouvelles menaces, le Conseil fédéral a convoqué pour la première semaine de juillet à Berne les principales organisations de l'économie nationale. La banque nationale sera aussi représentée à cette conférence.

Dégâts du gel M. Torche (cons. Fribourg) rapporte ensuite sur le projet du Conseil fédéral instituant des mesures extraordinaires pour atténuer les conséquences du gel dans l'agriculture. M. Moulin (cons. Valais) aurait désiré que l'aide soit prévue pour tous les dommages causés par le gel, cela dans l'intérêt des petits paysans et des paysans de la montagne. Une proposition de la commission demandant que la ristourne de la Confédération aux cantons soit dans tous les cas de 50% alors que le Conseil fédéral n'envisageait pas d'ailleurs aussi loin, est adoptée par 29 voix.

Le chef du Département des finances et des douanes, M. Streuli, dit que le gouvernement est totalement dépendant des patrons et ouvriers en ce qui concerne la lutte contre la hausse des prix et salaires. Du côté monétaire, il a fait ce qu'il a pu pour combattre les tendances inflationnistes. Sur le marché des capitaux, on note un certain raidissement dû aux fortes exportations de capitaux, au caractère passif prononcé de notre balance commerciale et à la demande accrue de capitaux par l'économie. Le dernier emprunt de conversion émis par la Confédération a répondu aux intentions du Département des finances, ce qui est tout aussi conforme à l'intérêt des épargnants et des petits rentiers. L'épargne s'est développée comme suit ces dernières années: 75 millions de francs en 1951, 304 millions en 1952, 447 millions en 1953 et 455 millions de francs en 1954. Il est donc nécessaire de maintenir la valeur de l'argent, pour ne pas tuer l'esprit d'épargne. Pour prévenir des perturbations sur le marché de l'argent, nous devons remplacer les amortissements par la constitution de réserves. Celles-ci se montent actuellement à 1.322 millions, dont 891 millions sont stérilisés. En ce qui concerne la réformation des finances, les travaux sont activement poussés et le Conseil fédéral pourra arrêter les lignes fondamentales de son projet encore avant les vacances d'été. Le résultat des vastes études entreprises sera alors soumis à l'appréciation des cantons, des partis et des associations économiques, de sorte que, si tout va bien, le Conseil fédéral sera en mesure de présenter son message aux Chambres à la fin de l'année ou au début de 1957.

Le rapport de gestion est ensuite approuvé par 31 voix sans opposition.

Peuple et armée M. Fauquex (lib. Vaud) développe ensuite une interpellation par laquelle il demande quels sont les moyens que le Conseil fédéral envisage pour affermir l'union entre le peuple et l'armée, quelles mesures il pense prendre pour remédier aux difficultés croissantes que rencontre actuellement le recrutement des cadres et s'il est disposé, en vue de la réorganisation de l'armée, à remanier le plus rapidement possible la Commission de défense nationale.

Le bureau du Conseil National a siégé et s'est occupé de la suite à donner à la plainte de M. Gottlieb Duttweiler contre M. Max Petitpierre, chef du Département politique fédéral. Le Bureau a décidé de constituer une commission de 15 membres, dont les membres du Bureau feront partie d'office; cette commission fera rapport au Conseil encore dans le courant de la présente session.

CONSEIL NATIONAL

Compte d'Etat 1955 MM. Cottier (cons. Genève) et Siegrist (soc. Argovie) présentent le rapport introduit sur le Compte d'Etat 1955, lequel, on le sait, accuse un excédent de recettes de 215 millions de francs et recommande d'entrer en matière. M. Dellberg (soc. Valais) critique l'affectation existant entre dépenses civiles et dépenses militaires et propose de ne pas approuver le Compte d'Etat.

M. Streuli, Conseiller fédéral, analyse les différents postes du Compte d'Etat, dont le résultat favorable est dû non pas à la compression des dépenses, mais à la haute conjoncture. En réponse à des observations de M. Munz (ind. Zurich), le Chef du Département des Finances et des Douanes précise que ce n'est pas le rôle de la Confédération d'exporter ses propres capitaux. En principe, cette activité doit être réservée aux banques. S'agissant des dépenses militaires, M. Streuli déclare que la défense nationale est la tâche principale de la Confédération et qu'en principe il faut lui consacrer tous les fonds nécessaires.

Entrée en matière est approuvée et le débat sur cet objet est momentanément interrompu.

Crédits supplémentaires M. Cottier (cons. Genève), président de la Commission des finances, recommande le vote d'une première série de crédits supplémentaires pour l'année 1956 pour un montant total de 17.687.000 francs dont 2900000 francs pour les P.T.T.

M. Pini (rad. Tessin) dénonce la pratique suivie par l'administration militaire qui a fait construire à Tesserete une caserne par un entrepreneur privé et qui, aujourd'hui, demande un crédit supplémentaire de 250.000 francs pour la meubler. Il y a là, dit l'orateur tessinois, un dépassement inadmissible de compétence, surtout que la commune de Tesserete a été mise devant le fait accompli par l'administration militaire.

M. Streuli, Conseiller fédéral, donne l'assurance que cette pratique, déjà interdite aux P.T.T., ne sera pas poursuivie. A Tesserete, il s'agit d'un cas particulier et la solution adoptée était le meilleur marché.

L'ensemble du projet est ensuite adopté par 141 voix sans opposition.

Frein aux dépenses Saisi une fois de plus du projet concernant le vote des dépenses par l'Assemblée fédérale, le Conseil National décide par 38 voix contre 55 de maintenir sa décision antérieure, soit fixer les limites du référendum financier facultatif à 20 millions pour les dépenses uniques et à 3 millions pour les dépenses périodiques. Le projet retourne aux Etats.

Pétitions Diverses pétitions sont liquidées conformément aux recommandations de la Commission.

Aide aux pays sous-développés Le conseil national entend une interpellation de M. Reverdin (lib. Genève) sur l'aide aux pays sous-développés. Il demande au Conseil fédéral quelles sont ses intentions à cet égard.

M. Petitpierre, Chef du Département politique, répond en substance qu'il ne fait pas de doute qu'il existe aujourd'hui une responsabilité générale et particulière de tous les pays à l'égard de ce problème qui est en train de devenir un des problèmes essentiels de la politique internationale. La Suisse, pas plus que les autres pays, ne peut s'en désintéresser. Le colonialisme, ajoute l'orateur, est dans son ensemble et sous sa forme traditionnelle, dépassé. Il n'a pas réussi à résoudre certains problèmes essentiels qui se posent aujourd'hui aux pays qui étaient des colonies et sont devenus indépendants. Mais d'aujourd'hui recouvrer leur indépendance politique et leur liberté économique n'a pas résolu pour autant tous les problèmes qui se posent aux gouvernements de ces pays politiquement neufs. Ceux-ci ont besoin d'une aide extérieure. Il importe donc de

CONSEIL NATIONAL

chercher à établir des relations entre pays avancés et pays sous-développés. Après avoir dit ce qu'il faut entendre par pays sous-développés, montré ce qui les caractérise et indiqué quels sont leurs besoins essentiels, M. Petitpierre a rapidement passé en revue ce qui a déjà été fait dans ce vaste domaine de l'entraide internationale et il a poursuivi: D'emblée, le Conseil fédéral a admis que la Suisse ne pouvait se désintéresser de l'aide aux pays sous-développés. Depuis 1950, notre contribution à l'assistance technique aux pays sous-développés s'est élevée à un montant de 615 millions de francs. Le département polonaise propose d'intensifier notre participation au programme d'assistance technique des Nations Unies à partir de 1957, ainsi que nos efforts sur le plan de l'assistance bilatérale. La question est à l'étude et les Chambres recevront prochainement un message et des propositions. Sans se prononcer actuellement sur les nombreux plans et projets à l'étude, le chef du Département politique pense que notre pays doit prendre une attitude positive en faveur de l'internationalisation et de la dépolitisation de l'aide aux pays sous-développés. Mais nous ne devons pas nous en tenir là et le Conseil fédéral continuera d'étudier ce que le pays peut encore faire dans ce domaine.

On peut notamment envisager de faciliter une aide économique de la Suisse par une amélioration du système actuel de la garantie des risques à l'exportation et par l'octroi de crédits à long terme. Sur le plan bilatéral, la Suisse aurait des possibilités d'action efficaces. En attendant, c'est sur le plan de l'assistance technique que l'effort doit porter, indépendamment de ce que nous pouvons faire dans le domaine des échanges commerciaux. Nous pourrions recevoir plus de boursiers: ingénieurs, techniciens, ouvriers qualifiés. En outre, l'aide aux pays sous-développés offre aussi des perspectives à la jeunesse de notre pays. Toutefois, il importe de ne pas disperser les efforts, mais de les coordonner, pour atteindre un maximum de résultats efficaces. M. Petitpierre conclut que l'aide aux pays sous-développés conditionnera les relations de

la Suisse par une amélioration du système actuel de la garantie des risques à l'exportation et par l'octroi de crédits à long terme. Sur le plan bilatéral, la Suisse aurait des possibilités d'action efficaces.

En attendant, c'est sur le plan de l'assistance technique que l'effort doit porter, indépendamment de ce que nous pouvons faire dans le domaine des échanges commerciaux.

Nous pourrions recevoir plus de boursiers: ingénieurs, techniciens, ouvriers qualifiés.

En outre, l'aide aux pays sous-développés offre aussi des perspectives à la jeunesse de notre pays.

Toutefois, il importe de ne pas disperser les efforts, mais de les coordonner, pour atteindre un maximum de résultats efficaces.

M. Petitpierre conclut que l'aide aux pays sous-développés conditionnera les relations de

la Suisse par une amélioration du système actuel de la garantie des risques à l'exportation et par l'octroi de crédits à long terme.

Sur le plan bilatéral, la Suisse aurait des possibilités d'action efficaces.

En attendant, c'est sur le plan de l'assistance technique que l'effort doit porter, indépendamment de ce que nous pouvons faire dans le domaine des échanges commerciaux.

Nous pourrions recevoir plus de boursiers: ingénieurs, techniciens, ouvriers qualifiés.

En outre, l'aide aux pays sous-développés offre aussi des perspectives à la jeunesse de notre pays.

Toutefois, il importe de ne pas disperser les efforts, mais de les coordonner, pour atteindre un maximum de résultats efficaces.

M. Petitpierre conclut que l'aide aux pays sous-développés conditionnera les relations de

la Suisse par une amélioration du système actuel de la garantie des risques à l'exportation et par l'octroi de crédits à long terme.

Sur le plan bilatéral, la Suisse aurait des possibilités d'action efficaces.

En attendant, c'est sur le plan de l'assistance technique que l'effort doit porter, indépendamment de ce que nous pouvons faire dans le domaine des échanges commerciaux.

Nous pourrions recevoir plus de boursiers: ingénieurs, techniciens, ouvriers qualifiés.

En outre, l'aide aux pays sous-développés offre aussi des perspectives à la jeunesse de notre pays.

Toutefois, il importe de ne pas disperser les efforts, mais de les coordonner, pour atteindre un maximum de résultats efficaces.

M. Petitpierre conclut que l'aide aux pays sous-développés conditionnera les relations de

la Suisse par une amélioration du système actuel de la garantie des risques à l'exportation et par l'octroi de crédits à long terme.

Sur le plan bilatéral, la Suisse aurait des possibilités d'action efficaces.

En attendant, c'est sur le plan de l'assistance technique que l'effort doit porter, indépendamment de ce que nous pouvons faire dans le domaine des échanges commerciaux.

La Conférence Internationale du Travail

Déclarations du délégué employeur suisse

Un membre de la délégation suisse à la Conférence Internationale du Travail, M. Charles Kuntschen, délégué employeur, a pris la parole, en assemblée plénière, dans la discussion du rapport du directeur général du BIT. Il a souligné combien est justifiée la remarque contenue dans ce rapport, selon laquelle dans la grande majorité des pays hautement industrialisés la négociation collective est devenue le moyen le plus courant d'améliorer les conditions de travail. Au nombre des avantages que présente un tel système, l'orateur relève l'adoption de dispositions nuancées correspondant aux besoins et aux possibilités de chaque branche et de chaque région. Ce système donne aux intéressés la possibilité de choisir librement la solution qui leur convient en éliminant toute intervention politique ou étatique. L'orateur constate qu'en Suisse la préférence va toujours davantage à ce système et il exprime le vœu qu'il en ira de même à l'avenir avec l'appui non seulement des associations patronales, mais aussi des syndicats ouvriers. Le système de la négociation collective donne aux problèmes sociaux une solution plus discrète et moins spectaculaire que la réglementation légale. Il en est ainsi en Suisse où la plus grande partie des prestations sociales en faveur des travailleurs est fixée par voie de libre entente et non pas par la loi. Ces prestations sont alors fort incomplètement comprises dans les statistiques et si la Suisse de ce fait ne figure qu'à un rang relativement peu favorable dans certaines études et publications du BIT, sa situation effective n'en est pas moins nettement plus avantageuse. Et M. Kuntschen de constater qu'un progrès social effectif a plus d'importance qu'une place d'honneur dans un palmarès international, dont il faut apprécier avec réserve la valeur comparative. Le BIT reconnaît lui-même la fragilité de certaines comparaisons internationales concernant les prestations sociales ou autres conditions de travail.

En terminant M. Kuntschen estime qu'en présence de l'évolution qui, avec le développement industriel des pays, se manifeste en faveur d'une réglementation, sur le plan national, sous la forme de contrats collectifs plutôt que sous la forme de lois, il deviendra de plus en plus nécessaire que la Conférence Internationale du Travail donne à l'avenir, à ses réglementations, non plus la forme de conventions, mais surtout la forme de recommandations sociales, permettant ainsi de stimuler dans chaque pays, soit par voie législative ou ce système est justifié, soit par voie de négociations collectives ou ce régime parait préférable, le progrès social recherché par tous.

Le problème de Chypre

Dans son intervention à la Conférence Internationale du Travail, le Ministre du travail de Grèce, M. Bourmias, a parlé des efforts faits par son pays pour améliorer l'équipement industriel et agricole, mais il avait en même temps parlé du refus de la part d'un pays ami et allié d'accorder le droit de disposer d'elle-même à la population grecque dans l'île de Chypre. Il avait notamment déclaré que laisser en servitude le peuple grec c'est aller à l'encontre des relations d'amitié et d'alliance avec la Grande-Bretagne. Il montra qu'il n'y avait plus de travailleurs libres à Chypre.

Le Ministre du travail et du service social du Royaume-Uni, le T.H. Jain Macleod, a regretté cette intervention et que le Ministre du travail de Grèce se soit servi de la tribune de la Conférence pour parler du problème de la Grande-Bretagne et de Chypre ajoutant que ce que le gouvernement de S.M. et la Grèce ont à se dire peut être d'une manière plus profitable en privé plutôt que devant la Conférence Internationale du Travail.

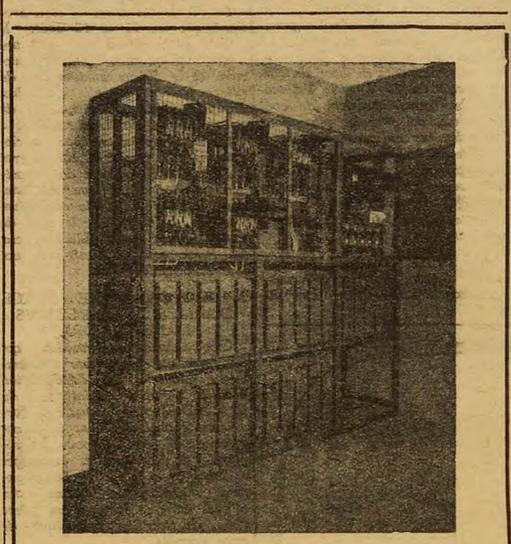
Le Ministre du travail britannique a répudié les insinuations de M. Bourmias à l'égard de la Grande-Bretagne ainsi que sa description de ce qui se passe à Chypre. Il a tenu en outre à dire qu'aucun problème ne retient davantage l'attention du Gouvernement britannique, problème pour lequel celui-ci s'efforce continuellement de trouver une solution en conformité avec ses obligations à l'égard des alliés de la Grande-Bretagne, des désirs de tous les peuples de Chypre et les opinions des pays voisins de la Grèce et de la Turquie avec lesquels, comme l'a relevé M. Bourmias, le Royaume-Uni est lié par des alliances et des amitiés traditionnelles.

Un délégué gouvernemental grec est alors intervenu à la tribune pour dire qu'il comprenait qu'il soit fort désagréable au Ministre du travail du Royaume-Uni d'entendre parler de la question de Chypre ici.

Le délégué grec allait exposer les raisons pour lesquelles il avait été fait état de la situation existant à Chypre, quand le président de la Conférence, M. Nasr, se vit obligé de lui retirer la parole. Sur quoi le délégué gouvernemental grec quitta la salle.

Un hommage à la presse suisse

M. Bourmias, Ministre du travail de Grèce, a fait la déclaration suivante: «A l'occasion de ma participation, comme ministre grec, à la Conférence Internationale du Travail, je désire exprimer à la presse suisse mes remerciements les plus chaleureux pour le vif intérêt qu'elle a montré au sujet du droit d'autodisposition réclamé par le peuple chypriote. Cette question, qui concerne les aspirations les plus sacrées de la population de l'île de Chypre, touche profondément toute la population grecque. L'objectivité avec laquelle ce sujet a été traité par la presse suisse est conforme à la tradition démocratique de ce noble pays et à son profond attachement aux principes de la liberté et de la justice».



Condensateurs électriques: Installations automatiques pour l'amélioration du cos phi pour lampes fluorescentes pour appareils électriques pour émetteurs Condensateurs Fribourg S.A. Représentation pour l'Egypte: THE MIDDLE EAST TECHNICAL OFFICE 15 rue Toussoun ALEXANDRIE

LE CONSEIL FEDERAL ET LES FONCTIONNAIRES RETRAITES

L'Administration fédérale des Finances communique: Les fonctionnaires et employés de la Confédération et des Chemins de Fer Fédéraux nés avant le 1er juillet 1883 n'avaient en règle générale pas droit, jusqu'à fin 1955 aux rentes de l'assurance-ancienneté et survivants. Il en était tenu compte lors de la fixation des indemnités de rachat...

Intéressés des ressortissants coréens, et de Busan, où sont retenus des équipages de pêcheurs japonais. De plus, il a étudié dans ces deux pays et en Corée du Nord les problèmes que posent le rapatriement et le regroupement de familles de ressortissants coréens.

En Indonésie, M. Michel a rendu visite à la Société nationale de Croix-Rouge et, après de brefs séjours à Singapour, Kuala Lumpur et Bangkok, il a regagné Genève pour faire rapport au Comité International.

TOURISME

UNE RELATION RAPIDE DE JOUR ENTRE LA SUISSE ET L'ANGLETERRE

La société nationale des chemins de fer français mettra en service, du 30 juin au 8 septembre 1956, une nouvelle relation de jour entre la Suisse et l'Angleterre et vice-versa. Le parcours Bâle-Boulogne et retour sera effectué par autorail rapide de 1ère classe avec supplément. L'autorail quittera Bâle à 10 h. 50 et arrivera à 18 h. 17 à Boulogne. Les voyageurs pour l'Angleterre s'embarqueront immédiatement et à 20 heures 10 touchent pied à Folkestone pour arriver à 22 h. 30 à la gare de Victoria à Londres. Dans le sens contraire, l'autorail quittera Boulogne à 13 h. 10 pour arriver à Bâle à 20 h. 40.

D'excellentes correspondances permettent aux voyageurs venant de Genève, Lausanne, Berner Oberland et Zurich, Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds de prendre l'autorail à Bâle. Le soir l'autorail arrive assez tôt pour leur permettre de gagner les principales villes suisses. Ainsi donc, en partant de Londres à 9 heures du matin, le voyageur sera à 23 h. 15 à Zurich, à 24 h. 45 à Berner, à 01 h. 04 à Lausanne, etc.

RADIODIFFUSION

ORCHESTRES RADIOPHONIQUES

Le 14 juin 1956 a été signé un contrat collectif réglant les conditions de travail de l'Orchestre radiophonique du Monte Ceneri. Un contrat du même genre, passé le 27 janvier 1956, vaut pour l'Orchestre radiophonique de Berner Oberland. Ces deux conventions rétroagissent au 1er janvier 1956. Leur conclusion marque le terme d'un conflit collectif qui opposait la Société suisse de radiodiffusion à la Fédération suisse des orchestres de services publics et dont s'occupait, depuis le printemps 1955, l'Office fédéral de conciliation, organe institué en vertu de la loi fédérale relative du 12 février 1949. La proposition d'arrangement de cet office, que les parties ont acceptée et insérée dans les dits contrats, portait essentiellement sur la réglementation des droits d'interprétation et sur la révision des traitements revenant aux membres des orchestres en question.

LA CROIX-ROUGE EN EXTRÊME-ORIENT

Un communiqué du CICR annonce que M. William H. Michel, délégué spécial du Comité International de la Croix-Rouge, vient de rentrer d'un voyage de plusieurs mois en Extrême-Orient qui l'a conduit successivement en Inde, en Corée du Nord, en Chine, au Japon, en Corée du Sud, en Indonésie, en Malaisie et en Thaïlande. Dans ces divers pays, M. Michel a pris contact avec les dirigeants des Sociétés de Croix-Rouge et avec les plus hautes autorités gouvernementales en vue notamment de favoriser la ratification des Conventions de Genève de 1949 et d'attirer l'attention sur le projet de règles élaboré par le Comité International pour la protection des populations civiles contre les dangers de la guerre indiscriminée.

Dans nos Cantons

BALE

POUR L'AUGMENTATION DES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'ETAT DE BALE-VILLE

Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville propose au Grand conseil de réviser la loi sur les traitements du personnel de l'Etat afin que ce personnel puisse également avoir une part convenable de l'augmentation du revenu national. Le Conseil d'Etat propose d'augmenter les traitements de base de 3%, de porter de 15 à 17% l'allocation de rachat et de 10 à 12% l'allocation de rachat. La dépense prévue, avec effet rétroactif au 1er janvier 1956, serait de 5,6 millions de frs par année.

AU THEATRE DE BALE

Le théâtre de Bâle a terminé sa saison 1955/56. Il a donné 20

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. — N.S.H. — S.P.L. — S.S.O. — O.C.S.T. — O.S.E.C. — Sem. Suisse).

NEUCHÂTEL

PRECISIONS A PROPOS D'UNE PLAINTE Le 16 juin, un correspondant neuchâtelois communiquait à l'A.T.S. qu'une plainte pénale pour calomnie avait été déposée contre un député socialiste au Grand conseil neuchâtelois par des membres de l'autorité communale de Chézard-Saint-Martin. Il affirmait que cette plainte était motivée par des propos tenus par ce député lors de la dernière session du Grand conseil à l'occasion du débat sur certaines moeurs électoraux dans une commune du Val-de-Ruz.

BERNE

CONSEIL D'ETAT BERNOIS

Le Conseil d'Etat du canton de Berne a approuvé la résolution suivante au sujet de l'emplacement de la nouvelle gare de Berne. Le Conseil d'Etat a examiné depuis des années et avec un soin particulier le problème de la nouvelle gare, en commun avec le Conseil exécutif de la ville de Berne, et les C.F.F. Il s'est prononcé à l'unanimité en faveur de son maintien en l'emplacement actuel qui répond à toutes les exigences d'installations suffisantes. Seule cette solution permet un aménagement rationnel du terminus de la ligne Soleure-Zollikofen. Grâce à la nouvelle construction sur l'emplacement actuel, les conditions du trafic s'amélioreront immédiatement. Le Conseil d'Etat s'emploiera, d'entente avec la ville de Berne, à l'aménagement de la Grosse Schanze. Le maintien de l'hôpital des Bourgeois et de l'église du Saint-Esprit n'est pas en cause. Un déplacement de la gare redonnerait pour un temps indéfini l'assainissement des conditions existantes à l'intérieur et aux alentours de la gare, sans permettre pour autant de recourir à une solution meilleure.

GENEVE

AU GRAND CONSEIL

Le Grand Conseil de Genève, a renvoyé à une commission l'examen du projet de loi prévoyant le développement, l'agrandissement et l'aménagement des colonies de vacances. Le Grand Conseil a autorisé le conseil d'Etat à participer pour une somme de 30.000 francs au capital de garantie de la Semaine de la Rose et du Festival Mozart et pour une somme égale au capital de garantie des Fêtes de Genève 1956. Le principal objet à l'ordre du jour était l'initiative populaire pour le paiement des impôts. La majorité de la commission chargée d'examiner le projet s'appuyant sur un avis de droit d'un professeur de l'Université concluait à l'inconstitutionnalité de la loi parce qu'incompatible avec la loi fédérale sur l'assurance-chômage. La minorité de la Commission constituée notamment par les députés du parti du travail, auteurs de l'initiative, proposait le renvoi de l'affaire à la commission avec mandat de présenter un projet d'arrêté législatif par lequel le Grand Conseil décidait de soumettre l'initiative au peuple.

SUISSE-LIECHTENSTEIN

A Berne vient d'être fondée la Société Suisse-Liechtensteinoise, oeuvre d'un comité d'initiative composé de représentants des deux pays. Ouvrant l'assemblée de fondation, le porte-parole du comité d'initiative, M. Edmond Richner, rédacteur à la Nouvelle Gazette de Zurich, a salué, outre les membres fondateurs, notamment le président de la confédération, et Mme Feldmann, le prince François-Joseph II, accompagné de son chef de gouvernement M. Frick, le chargé d'affaires du Liechtenstein à Berne, le prince Henri de Liechtenstein, ainsi que, du côté suisse, le ministre Zehnder et plusieurs fonctionnaires supérieurs du département politique. M. Richner a célébré les liens étroits qui unissent les deux pays, l'union monétaire, l'accord des P.T.T., l'accord douanier, la communauté économique, la forte ressemblance de nos principes juridiques, l'appartenance du Liechtenstein à l'épave de Coire et a souligné que le destin a conduit nos deux pays dans les bons et les mauvais jours sans cesse au sentiment de solidarité. La nouvelle société a pour but de former un cercle de personnalités qui maintiendront le contact direct entre les deux pays par-dessus la frontière.

Aux termes des statuts qui ont été approuvés, la société vouera ses soins à favoriser les relations amicales et culturelles entre les deux pays. Ses membres peuvent être des personnes physiques et juridiques. La société est neutre au point de vue politique et confessionnel et ne vise pas de profit matériel. Chaque pays en fournira le président à tour de rôle. M. Kobelt, ancien conseiller fédéral, a été élu premier président par acclamations. M. Kobelt a remercié de cet honneur et a souligné que les 11 et 12 août, le Liechtenstein fêtera ses 150 ans d'existence en tant qu'Etat souverain, et le 50ème anniversaire du prince François-Joseph. M. Jos Hoop (vauz) ancien chef du gouvernement du Liechtenstein, a été élu vice-président par acclamations. Le comité a été formé sur une base paritaire de représentants des deux pays. Au banquet, le président de la confédération, M. Feldmann et le chef du gouvernement de Liechtenstein, M. Frick, ont chacun prononcé une brève allocution.

GRISONS

PRISE DE CONTACT GRISONNE AVEC LE VORORT

Il ressort d'une communication du petit Conseil grison que la prise de contact du gouvernement avec le vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, en rapport avec la votation du 13 mai sur l'aide aux usines d'Emis, a donné les résultats suivants: pour favoriser le développement industriel des Grisons, le vorort, négligeant la reprise de la «Höwis» par un consortium, mesure actuellement dépassée, envisage uniquement l'établissement d'une fabrique de cellulose. Le Petit conseil a pris contact avec l'ingénieur Thiel, qui dirige le groupe qui a lancé l'initiative, et il est d'avis qu'il faut encore étudier la question des réserves devant notamment être faites en ce qui concerne les émanations odorantes. Le Petit conseil attend du vorort que celui-ci s'occupe également de l'établissement d'autres industries, notamment de petites entreprises, et qui donne son appui à la revendication primordiale du Canton, la reprise des chemins de fer rhétiques par la Confédération.

LUCERNE

AUGMENTATION DE SALAIRE DU PERSONNEL D'ETAT LUCERNOIS

Un projet de décret du gouvernement lucernois prévoit une augmentation de 8 % des traitements de base des autorités, fonctionnaires et employés de l'Etat ainsi que des membres du corps scolaire. Les dépenses supplémentaires en résultant seront de l'ordre de 1.754.000 francs.

NEUCHÂTEL

PRECISIONS A PROPOS D'UNE PLAINTE Le 16 juin, un correspondant neuchâtelois communiquait à l'A.T.S. qu'une plainte pénale pour calomnie avait été déposée contre un député socialiste au Grand conseil neuchâtelois par des membres de l'autorité communale de Chézard-Saint-Martin. Il affirmait que cette plainte était motivée par des propos tenus par ce député lors de la dernière session du Grand conseil à l'occasion du débat sur certaines moeurs électoraux dans une commune du Val-de-Ruz.

BERNE

CONSEIL D'ETAT BERNOIS

Le Conseil d'Etat du canton de Berne a approuvé la résolution suivante au sujet de l'emplacement de la nouvelle gare de Berne. Le Conseil d'Etat a examiné depuis des années et avec un soin particulier le problème de la nouvelle gare, en commun avec le Conseil exécutif de la ville de Berne, et les C.F.F. Il s'est prononcé à l'unanimité en faveur de son maintien en l'emplacement actuel qui répond à toutes les exigences d'installations suffisantes. Seule cette solution permet un aménagement rationnel du terminus de la ligne Soleure-Zollikofen. Grâce à la nouvelle construction sur l'emplacement actuel, les conditions du trafic s'amélioreront immédiatement. Le Conseil d'Etat s'emploiera, d'entente avec la ville de Berne, à l'aménagement de la Grosse Schanze. Le maintien de l'hôpital des Bourgeois et de l'église du Saint-Esprit n'est pas en cause. Un déplacement de la gare redonnerait pour un temps indéfini l'assainissement des conditions existantes à l'intérieur et aux alentours de la gare, sans permettre pour autant de recourir à une solution meilleure.

GENEVE

AU GRAND CONSEIL

Le Grand Conseil de Genève, a renvoyé à une commission l'examen du projet de loi prévoyant le développement, l'agrandissement et l'aménagement des colonies de vacances. Le Grand Conseil a autorisé le conseil d'Etat à participer pour une somme de 30.000 francs au capital de garantie de la Semaine de la Rose et du Festival Mozart et pour une somme égale au capital de garantie des Fêtes de Genève 1956. Le principal objet à l'ordre du jour était l'initiative populaire pour le paiement des impôts. La majorité de la commission chargée d'examiner le projet s'appuyant sur un avis de droit d'un professeur de l'Université concluait à l'inconstitutionnalité de la loi parce qu'incompatible avec la loi fédérale sur l'assurance-chômage. La minorité de la Commission constituée notamment par les députés du parti du travail, auteurs de l'initiative, proposait le renvoi de l'affaire à la commission avec mandat de présenter un projet d'arrêté législatif par lequel le Grand Conseil décidait de soumettre l'initiative au peuple.

SUISSE-LIECHTENSTEIN

A Berne vient d'être fondée la Société Suisse-Liechtensteinoise, oeuvre d'un comité d'initiative composé de représentants des deux pays. Ouvrant l'assemblée de fondation, le porte-parole du comité d'initiative, M. Edmond Richner, rédacteur à la Nouvelle Gazette de Zurich, a salué, outre les membres fondateurs, notamment le président de la confédération, et Mme Feldmann, le prince François-Joseph II, accompagné de son chef de gouvernement M. Frick, le chargé d'affaires du Liechtenstein à Berne, le prince Henri de Liechtenstein, ainsi que, du côté suisse, le ministre Zehnder et plusieurs fonctionnaires supérieurs du département politique. M. Richner a célébré les liens étroits qui unissent les deux pays, l'union monétaire, l'accord des P.T.T., l'accord douanier, la communauté économique, la forte ressemblance de nos principes juridiques, l'appartenance du Liechtenstein à l'épave de Coire et a souligné que le destin a conduit nos deux pays dans les bons et les mauvais jours sans cesse au sentiment de solidarité. La nouvelle société a pour but de former un cercle de personnalités qui maintiendront le contact direct entre les deux pays par-dessus la frontière.

Aux termes des statuts qui ont été approuvés, la société vouera ses soins à favoriser les relations amicales et culturelles entre les deux pays. Ses membres peuvent être des personnes physiques et juridiques. La société est neutre au point de vue politique et confessionnel et ne vise pas de profit matériel. Chaque pays en fournira le président à tour de rôle. M. Kobelt, ancien conseiller fédéral, a été élu premier président par acclamations. M. Kobelt a remercié de cet honneur et a souligné que les 11 et 12 août, le Liechtenstein fêtera ses 150 ans d'existence en tant qu'Etat souverain, et le 50ème anniversaire du prince François-Joseph. M. Jos Hoop (vauz) ancien chef du gouvernement du Liechtenstein, a été élu vice-président par acclamations. Le comité a été formé sur une base paritaire de représentants des deux pays. Au banquet, le président de la confédération, M. Feldmann et le chef du gouvernement de Liechtenstein, M. Frick, ont chacun prononcé une brève allocution.

GRISONS

PRISE DE CONTACT GRISONNE AVEC LE VORORT

Il ressort d'une communication du petit Conseil grison que la prise de contact du gouvernement avec le vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, en rapport avec la votation du 13 mai sur l'aide aux usines d'Emis, a donné les résultats suivants: pour favoriser le développement industriel des Grisons, le vorort, négligeant la reprise de la «Höwis» par un consortium, mesure actuellement dépassée, envisage uniquement l'établissement d'une fabrique de cellulose. Le Petit conseil a pris contact avec l'ingénieur Thiel, qui dirige le groupe qui a lancé l'initiative, et il est d'avis qu'il faut encore étudier la question des réserves devant notamment être faites en ce qui concerne les émanations odorantes. Le Petit conseil attend du vorort que celui-ci s'occupe également de l'établissement d'autres industries, notamment de petites entreprises, et qui donne son appui à la revendication primordiale du Canton, la reprise des chemins de fer rhétiques par la Confédération.

LUCERNE

AUGMENTATION DE SALAIRE DU PERSONNEL D'ETAT LUCERNOIS

Un projet de décret du gouvernement lucernois prévoit une augmentation de 8 % des traitements de base des autorités, fonctionnaires et employés de l'Etat ainsi que des membres du corps scolaire. Les dépenses supplémentaires en résultant seront de l'ordre de 1.754.000 francs.

NEUCHÂTEL

PRECISIONS A PROPOS D'UNE PLAINTE Le 16 juin, un correspondant neuchâtelois communiquait à l'A.T.S. qu'une plainte pénale pour calomnie avait été déposée contre un député socialiste au Grand conseil neuchâtelois par des membres de l'autorité communale de Chézard-Saint-Martin. Il affirmait que cette plainte était motivée par des propos tenus par ce député lors de la dernière session du Grand conseil à l'occasion du débat sur certaines moeurs électoraux dans une commune du Val-de-Ruz.

BERNE

CONSEIL D'ETAT BERNOIS

Le Conseil d'Etat du canton de Berne a approuvé la résolution suivante au sujet de l'emplacement de la nouvelle gare de Berne. Le Conseil d'Etat a examiné depuis des années et avec un soin particulier le problème de la nouvelle gare, en commun avec le Conseil exécutif de la ville de Berne, et les C.F.F. Il s'est prononcé à l'unanimité en faveur de son maintien en l'emplacement actuel qui répond à toutes les exigences d'installations suffisantes. Seule cette solution permet un aménagement rationnel du terminus de la ligne Soleure-Zollikofen. Grâce à la nouvelle construction sur l'emplacement actuel, les conditions du trafic s'amélioreront immédiatement. Le Conseil d'Etat s'emploiera, d'entente avec la ville de Berne, à l'aménagement de la Grosse Schanze. Le maintien de l'hôpital des Bourgeois et de l'église du Saint-Esprit n'est pas en cause. Un déplacement de la gare redonnerait pour un temps indéfini l'assainissement des conditions existantes à l'intérieur et aux alentours de la gare, sans permettre pour autant de recourir à une solution meilleure.

GENEVE

AU GRAND CONSEIL

Le Grand Conseil de Genève, a renvoyé à une commission l'examen du projet de loi prévoyant le développement, l'agrandissement et l'aménagement des colonies de vacances. Le Grand Conseil a autorisé le conseil d'Etat à participer pour une somme de 30.000 francs au capital de garantie de la Semaine de la Rose et du Festival Mozart et pour une somme égale au capital de garantie des Fêtes de Genève 1956. Le principal objet à l'ordre du jour était l'initiative populaire pour le paiement des impôts. La majorité de la commission chargée d'examiner le projet s'appuyant sur un avis de droit d'un professeur de l'Université concluait à l'inconstitutionnalité de la loi parce qu'incompatible avec la loi fédérale sur l'assurance-chômage. La minorité de la Commission constituée notamment par les députés du parti du travail, auteurs de l'initiative, proposait le renvoi de l'affaire à la commission avec mandat de présenter un projet d'arrêté législatif par lequel le Grand Conseil décidait de soumettre l'initiative au peuple.

SUISSE-LIECHTENSTEIN

A Berne vient d'être fondée la Société Suisse-Liechtensteinoise, oeuvre d'un comité d'initiative composé de représentants des deux pays. Ouvrant l'assemblée de fondation, le porte-parole du comité d'initiative, M. Edmond Richner, rédacteur à la Nouvelle Gazette de Zurich, a salué, outre les membres fondateurs, notamment le président de la confédération, et Mme Feldmann, le prince François-Joseph II, accompagné de son chef de gouvernement M. Frick, le chargé d'affaires du Liechtenstein à Berne, le prince Henri de Liechtenstein, ainsi que, du côté suisse, le ministre Zehnder et plusieurs fonctionnaires supérieurs du département politique. M. Richner a célébré les liens étroits qui unissent les deux pays, l'union monétaire, l'accord des P.T.T., l'accord douanier, la communauté économique, la forte ressemblance de nos principes juridiques, l'appartenance du Liechtenstein à l'épave de Coire et a souligné que le destin a conduit nos deux pays dans les bons et les mauvais jours sans cesse au sentiment de solidarité. La nouvelle société a pour but de former un cercle de personnalités qui maintiendront le contact direct entre les deux pays par-dessus la frontière.

Aux termes des statuts qui ont été approuvés, la société vouera ses soins à favoriser les relations amicales et culturelles entre les deux pays. Ses membres peuvent être des personnes physiques et juridiques. La société est neutre au point de vue politique et confessionnel et ne vise pas de profit matériel. Chaque pays en fournira le président à tour de rôle. M. Kobelt, ancien conseiller fédéral, a été élu premier président par acclamations. M. Kobelt a remercié de cet honneur et a souligné que les 11 et 12 août, le Liechtenstein fêtera ses 150 ans d'existence en tant qu'Etat souverain, et le 50ème anniversaire du prince François-Joseph. M. Jos Hoop (vauz) ancien chef du gouvernement du Liechtenstein, a été élu vice-président par acclamations. Le comité a été formé sur une base paritaire de représentants des deux pays. Au banquet, le président de la confédération, M. Feldmann et le chef du gouvernement de Liechtenstein, M. Frick, ont chacun prononcé une brève allocution.

GRISONS

PRISE DE CONTACT GRISONNE AVEC LE VORORT

Il ressort d'une communication du petit Conseil grison que la prise de contact du gouvernement avec le vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, en rapport avec la votation du 13 mai sur l'aide aux usines d'Emis, a donné les résultats suivants: pour favoriser le développement industriel des Grisons, le vorort, négligeant la reprise de la «Höwis» par un consortium, mesure actuellement dépassée, envisage uniquement l'établissement d'une fabrique de cellulose. Le Petit conseil a pris contact avec l'ingénieur Thiel, qui dirige le groupe qui a lancé l'initiative, et il est d'avis qu'il faut encore étudier la question des réserves devant notamment être faites en ce qui concerne les émanations odorantes. Le Petit conseil attend du vorort que celui-ci s'occupe également de l'établissement d'autres industries, notamment de petites entreprises, et qui donne son appui à la revendication primordiale du Canton, la reprise des chemins de fer rhétiques par la Confédération.

LUCERNE

AUGMENTATION DE SALAIRE DU PERSONNEL D'ETAT LUCERNOIS

Un projet de décret du gouvernement lucernois prévoit une augmentation de 8 % des traitements de base des autorités, fonctionnaires et employés de l'Etat ainsi que des membres du corps scolaire. Les dépenses supplémentaires en résultant seront de l'ordre de 1.754.000 francs.

NEUCHÂTEL

PRECISIONS A PROPOS D'UNE PLAINTE Le 16 juin, un correspondant neuchâtelois communiquait à l'A.T.S. qu'une plainte pénale pour calomnie avait été déposée contre un député socialiste au Grand conseil neuchâtelois par des membres de l'autorité communale de Chézard-Saint-Martin. Il affirmait que cette plainte était motivée par des propos tenus par ce député lors de la dernière session du Grand conseil à l'occasion du débat sur certaines moeurs électoraux dans une commune du Val-de-Ruz.

BERNE

CONSEIL D'ETAT BERNOIS

Le Conseil d'Etat du canton de Berne a approuvé la résolution suivante au sujet de l'emplacement de la nouvelle gare de Berne. Le Conseil d'Etat a examiné depuis des années et avec un soin particulier le problème de la nouvelle gare, en commun avec le Conseil exécutif de la ville de Berne, et les C.F.F. Il s'est prononcé à l'unanimité en faveur de son maintien en l'emplacement actuel qui répond à toutes les exigences d'installations suffisantes. Seule cette solution permet un aménagement rationnel du terminus de la ligne Soleure-Zollikofen. Grâce à la nouvelle construction sur l'emplacement actuel, les conditions du trafic s'amélioreront immédiatement. Le Conseil d'Etat s'emploiera, d'entente avec la ville de Berne, à l'aménagement de la Grosse Schanze. Le maintien de l'hôpital des Bourgeois et de l'église du Saint-Esprit n'est pas en cause. Un déplacement de la gare redonnerait pour un temps indéfini l'assainissement des conditions existantes à l'intérieur et aux alentours de la gare, sans permettre pour autant de recourir à une solution meilleure.

GENEVE

AU GRAND CONSEIL

Le Grand Conseil de Genève, a renvoyé à une commission l'examen du projet de loi prévoyant le développement, l'agrandissement et l'aménagement des colonies de vacances. Le Grand Conseil a autorisé le conseil d'Etat à participer pour une somme de 30.000 francs au capital de garantie de la Semaine de la Rose et du Festival Mozart et pour une somme égale au capital de garantie des Fêtes de Genève 1956. Le principal objet à l'ordre du jour était l'initiative populaire pour le paiement des impôts. La majorité de la commission chargée d'examiner le projet s'appuyant sur un avis de droit d'un professeur de l'Université concluait à l'inconstitutionnalité de la loi parce qu'incompatible avec la loi fédérale sur l'assurance-chômage. La minorité de la Commission constituée notamment par les députés du parti du travail, auteurs de l'initiative, proposait le renvoi de l'affaire à la commission avec mandat de présenter un projet d'arrêté législatif par lequel le Grand Conseil décidait de soumettre l'initiative au peuple.

SUISSE-LIECHTENSTEIN

A Berne vient d'être fondée la Société Suisse-Liechtensteinoise, oeuvre d'un comité d'initiative composé de représentants des deux pays. Ouvrant l'assemblée de fondation, le porte-parole du comité d'initiative, M. Edmond Richner, rédacteur à la Nouvelle Gazette de Zurich, a salué, outre les membres fondateurs, notamment le président de la confédération, et Mme Feldmann, le prince François-Joseph II, accompagné de son chef de gouvernement M. Frick, le chargé d'affaires du Liechtenstein à Berne, le prince Henri de Liechtenstein, ainsi que, du côté suisse, le ministre Zehnder et plusieurs fonctionnaires supérieurs du département politique. M. Richner a célébré les liens étroits qui unissent les deux pays, l'union monétaire, l'accord des P.T.T., l'accord douanier, la communauté économique, la forte ressemblance de nos principes juridiques, l'appartenance du Liechtenstein à l'épave de Coire et a souligné que le destin a conduit nos deux pays dans les bons et les mauvais jours sans cesse au sentiment de solidarité. La nouvelle société a pour but de former un cercle de personnalités qui maintiendront le contact direct entre les deux pays par-dessus la frontière.

Aux termes des statuts qui ont été approuvés, la société vouera ses soins à favoriser les relations amicales et culturelles entre les deux pays. Ses membres peuvent être des personnes physiques et juridiques. La société est neutre au point de vue politique et confessionnel et ne vise pas de profit matériel. Chaque pays en fournira le président à tour de rôle. M. Kobelt, ancien conseiller fédéral, a été élu premier président par acclamations. M. Kobelt a remercié de cet honneur et a souligné que les 11 et 12 août, le Liechtenstein fêtera ses 150 ans d'existence en tant qu'Etat souverain, et le 50ème anniversaire du prince François-Joseph. M. Jos Hoop (vauz) ancien chef du gouvernement du Liechtenstein, a été élu vice-président par acclamations. Le comité a été formé sur une base paritaire de représentants des deux pays. Au banquet, le président de la confédération, M. Feldmann et le chef du gouvernement de Liechtenstein, M. Frick, ont chacun prononcé une brève allocution.

GRISONS

PRISE DE CONTACT GRISONNE AVEC LE VORORT

Il ressort d'une communication du petit Conseil grison que la prise de contact du gouvernement avec le vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, en rapport avec la votation du 13 mai sur l'aide aux usines d'Emis, a donné les résultats suivants: pour favoriser le développement industriel des Grisons, le vorort, négligeant la reprise de la «Höwis» par un consortium, mesure actuellement dépassée, envisage uniquement l'établissement d'une fabrique de cellulose. Le Petit conseil a pris contact avec l'ingénieur Thiel, qui dirige le groupe qui a lancé l'initiative, et il est d'avis qu'il faut encore étudier la question des réserves devant notamment être faites en ce qui concerne les émanations odorantes. Le Petit conseil attend du vorort que celui-ci s'occupe également de l'établissement d'autres industries, notamment de petites entreprises, et qui donne son appui à la revendication primordiale du Canton, la reprise des chemins de fer rhétiques par la Confédération.

LUCERNE

AUGMENTATION DE SALAIRE DU PERSONNEL D'ETAT LUCERNOIS

Un projet de décret du gouvernement lucernois prévoit une augmentation de 8 % des traitements de base des autorités, fonctionnaires et employés de l'Etat ainsi que des membres du corps scolaire. Les dépenses supplémentaires en résultant seront de l'ordre de 1.754.000 francs.

LE CONGRES DU RHONE

La ville de Morges a organisé sous la présidence de M. Ch. P. Serex, syndic, les 19èmes Congrès et Fêtes du Rhône, qui réunissaient du 22 au 25 juin des centaines de participants, dont de nombreux français. La séance d'ouverture du 19. Congrès s'est tenue, sous la présidence de M. Marcel Guinand (Genève), président de l'Union générale des Rhodaniens, laquelle fête en même temps ses trente ans d'activité. Des allocutions ont été prononcées par MM. Guinand, Ch. P. Serex, syndic de Morges, député, Maret, président du Conseil d'Etat vaudois, le Dr F. Meserli (Lausanne) vice-président de l'Union générale des Rhodaniens, qui parla de quelques illustres médecins et savants Morgesiens, dont Victor Moras, ophthalmologue, Alexandre Yersin, maître d'histoire au Collège de Morges, brossa un rapide historique de la ville.

COMPARAISON MONDIALE DE RADIO-SONDES

Les ascensions aérologiques patronnées par l'Organisation météorologique mondiale et liées à la comparaison mondiale des radiosondes, à Payerne, sous la présidence du Professeur Jean Lugeon, de la centrale de météorologie de Zurich, se sont terminées dans des conditions excellentes au début de cette semaine. Les missions de 16 pays ont lancé plus de 400 ballons et autant d'appareils ont été envoyés au sol des signaux de température, pression et humidité. Plusieurs trains aérologiques ont dépassé l'altitude de 30 km et la plupart d'entre eux ont atterri en Suisse, ce qui a permis de récupérer un important matériel. Le radar anglaise et le nouveau procédé d'écho-sondage suisse Lugeon-Noble ont donné des résultats remarquablement concordants. L'oeuvre technique et scientifique des essais de Payerne est un exemple de collaboration internationale unique dans les annales de la science moderne. Les résultats finals qui vont être publiés cette année encore seront d'une grande utilité pour la préparation de l'année géophysique internationale qui environnera 300.000 ascensions aérologiques seront faites sur la terre entière.

TRIBUNAL FEDERAL

La Cour d'appel de Bâle-Ville a condamné pour faux témoignage qualifié à 8 mois d'emprisonnement un nommé X, qui avait déposé inexactement dans une cause de divorce, alors même qu'il avait juré de dire toute la vérité et rien que la vérité. M. X. s'est pourvu en cassation.

CONSEIL D'ETAT DE ZURICH

Le Conseil d'Etat a conféré à M. Hans Godelmann, professeur extraordinaire pour l'enseignement du Nouveau Testament à la Faculté de théologie de l'Université de Zurich, le titre de professeur ordinaire. Par ailleurs, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil une demande de crédit de 779.000 francs pour la construction d'un atelier à l'hôpital cantonal de Zurich.

LINE FETE ZURICH OISE ANIMEE

Le «Zuerifaesch» a remporté un succès extraordinaire. Des productions chorales, artistiques et musicales ont été données sur plus de 50 places et rues et dans des bâtiments publics. On a dansé dans les rues. L'affluence énorme (300.000 personnes) a provoqué malheureusement des accidents, mais la plupart sans gravité. Samedi soir, alors qu'un cinéma, en plein air était en activité et que des artistes allaient présenter des numéros d'acrobatie au-dessus de la Limmat, les tables sur lesquelles les gens bouclés s'étaient réfugiés s'effondrèrent. Plusieurs personnes furent blessées, et cinq durent être emmenées par les autorités sanitaires. Une personne de 77 ans est morte d'une crise cardiaque. La police a dû «libérer» plus de cent personnes qui s'étaient réfugiées dans des maisons et y étaient bloquées. Un millier d'objets ont été perdus dans la cohue. La fête s'est poursuivie jusque tard dimanche matin, et dimanche après-midi dès 16 heures une grande foule pressée à nouveau d'assaut les rues de la vieille ville.

SWISSAIR vous mène dans le monde entier SWISSAIR Pour tous renseignements, adressez-vous à votre Agent de Voyage ou à nos Bureaux: Le Caire: 22, rue Kasr El-Nil, Tél. 40983-54197 Alexandrie: 8, rue Talaat Harb, Tél. 33769

Winterthur ACCIDENTS Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthur Assurance individuelle contre les accidents, Assurance voyages et aviation, Assurance ouvrière, Assurance responsabilité civile, Assurance contre le vol. Agents Généraux pour l'Egypte: REINHART & Co. Alexandrie: 6, rue Adib Tél. 30186 R.C. 483 Agenceau Caire 41, rue Chérif Pacha Tél. 44644 R.C. 10332

SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE 8 JUILLET

9 h. 45. - Culte en langue française au Presbytère, 29, rue Bolbitine, Camp de César. Pas d'école du Dimanche ni de Catéchisme.

RECEPTIONS

Le Pasteur reçoit les mardi et vendredi, entre 10 h. et midi, au bureau de l'Eglise ou au Presbytère sur rendez-vous.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39, Avenue Fouad Ier.

DIMANCHE 8 JUILLET

AU TEMPLE 9 h. - Ecole du Dimanche. 10 h. - Culte.

DONATIONS

En mémoire du regretté

M. CH. DELAFONTAINE

En faveur de la Société Suisse de Secours d'Alexandrie. M. et Mme F. Haegeli P.T. 200

CERCLE SUISSE DU CAIRE

Les Menus sont supprimés depuis le Dimanche 1er Juillet 1956.

Les personnes désirant déjeuner au Cercle sont priées de s'adresser à l'avance, au Cercle, pour commander à la Carte.

QUE VOIR CE SOIR?

Cinéma à Alexandrie

- ALHAMBRA - Tél. 29054 - « Gentlemen marry brunettes » (Jane Russell, Jeanne Crain). « Shield for murder » (Edmond O'Brien). AMIR - Tél. 31332 - « The man who never was » (Clifton Webb, Gloria Graham). METRO - Tél. 22850/22859 - « Festival Tom & Jerry ». MOHAMED ALY - Tél. 25108 - « Witness to murder » (Barbara Stanwyck, George Sanders). « South of Pago Pago ». ONEON - Tél. 71866 - « His Majesty O'Keefe » (Burt Lancaster). « Il cammino della speranza » (Raf Vallone). RADIO - Tél. 30282 - « The big knife » (Jack Palance, Shelley Winters). RIALTO - Tél. 24534 - « Tat man riding » (Randolph Scott, Dorothy Malone). RIO - Tél. 29036 - « Obsession » (Michèle Morgan, Raf Vallone). ROYAL - Tél. 26329 - « The Paradine Case » (Gregory Peck, Ann Todd). STRAND - Tél. 22322 - « The human jungle » (Gary Merrill, Ian Sterling).

et du Proche-Orient Dir. resp.: M. Maurice Fiechter Journal Suisse d'Egypte

CONSEIL DES ETATS

(Suite de la page 1)

Dans sa réponse, le Chef du département militaire fédéral insiste tout d'abord sur la nécessité de développer fortement le contact et l'information. Celle-ci doit être envisagée en fonction du volume et de la complexité des choses dont il s'agit de donner connaissance. Rien ne sera négligé pour que notre peuple puisse se prononcer en parfaite connaissance de cause sur tous les problèmes intéressant la défense nationale. Pour M. Chaudet, le facteur de défiance le plus indiscutable est celui de la peur éprouvée face à la menace de l'arme atomique et de l'idée qu'on se fait de son emploi probable. L'arme atomique impose aux armées de nouvelles exigences et nombreux sont ceux qui se demandent s'il vaut encore la peine de se battre. On oublie que, quelle que soit l'ampleur du risque, la volonté morale de se défendre demeure une chose indépendante de ce risque, d'autant plus nécessaire et significative que celui-ci apparaît considérable. Cette situation nouvelle souligne combien l'information militaire devient une entreprise difficile. Elle l'est d'autant plus que les hommes dominés par l'angoisse s'évadent volontiers dans une appréciation trop optimiste de la situation internationale. C'est là un résultat de la guerre politique à l'influence de laquelle notre pays n'échappe guère. Un cahier de documentation sur les besoins matériels de la défense nationale, ne contenant aucun argument de nature polémique, a été mis au point. Des instructions particulières ont été données, concernant les reportages de presse à la troupe. Il est envisagé d'établir entre le service de presse du Département militaire et la presse, la radio, la télévision, l'action par le film et le reportage photographique les liaisons voulues pour que toutes les personnes ou organisations qui se consacrent à l'information trouvent les moyens de documentation qui peuvent leur être utiles.

Des mesures sont prévues pour mettre en activité, sur une base plus large qu'aujourd'hui, l'organisation d'Armée et Foyer, dont le travail se développera sous forme de conférences, d'échanges d'idées.

L'information de la troupe ne sera pas non plus négligée. Des leçons d'instruction civique sont données dans toutes les écoles de recrues. L'information psychotechnique de la direction de l'Armée à des officiers de troupe sera aussi améliorée. Ainsi, les mesures prises en vue de l'étude dans le domaine de l'information seront de nature à maintenir le contact désirable entre notre peuple et son armée et par là même, la confiance sans laquelle rien d'efficace et de durable ne se ferait.

Le chef du département militaire a examiné ensuite la situation telle qu'elle se présente actuellement en ce qui concerne le recrutement des cadres. Les difficultés sont particulièrement grandes dans les cantons de langues française et italienne. Les candidats sous-officiers manquent surtout dans les troupes de D.C.A. ainsi que dans l'artillerie et les troupes de D.A. En Suisse romande, le nombre des demandes de dispense pour les écoles de printemps de l'infanterie ont été de 34 pour 88 ordres de marche dans le canton de Vaud, de 30 sur 43 ordres de marche au Valais et de 12 pour 25 ordres de marche à Genève. Le recrutement des candidats sous-officiers, Suisses romands notamment, est difficile dans les troupes techniques, génie, trou-

pes de transmission et troupes des transports automobiles. Les candidats officiers sont trop peu nombreux, dans l'infanterie surtout. La situation ne paraît guère meilleure dans les autres troupes. Ces difficultés ont encore été accrues parce que le besoin de cadres a sensiblement augmenté depuis la création de nouveaux corps de troupes et d'unités. D'autre part, la conjoncture économique favorise de plus en plus le départ de jeunes d'un service militaire où ils perdent l'occasion de se faire rapidement une situation souvent enviable. Quels sont les remèdes à envisager? Il y a, dit le Chef du Département, trois groupes de mesures: celles qui tendent à alléger quelque peu les services d'avancement, celles qui visent à améliorer les conditions financières des services d'avancement et celles portant sur l'amélioration régionale du recrutement. Le département envisage en particulier d'augmenter les suppléments de solde des élèves sous-officiers, élèves-fourriers et sous-officiers des écoles de recrues, et sur un autre plan, de permettre aux sous-officiers d'accomplir une partie de leur formation déjà à l'école de recrues. D'autres facilités suivront.

Enfin, le chef du Département militaire en vient à la question du remaniement de la Commission de défense nationale. Il rappelle ce qu'il a dit la semaine dernière au Conseil national lorsque fut traitée la motion Eisenring, à savoir que le Conseil fédéral n'est en principe pas opposé à la création éventuelle d'un organe consultatif que le Conseil fédéral pourrait saisir de questions importantes relatives à la défense nationale totale. Cependant, l'organisation actuelle devrait conserver toute son importance. Il ne saurait être question d'entamer en quoi que ce soit la responsabilité du Conseil fédéral et des Chambres en ce qui concerne les mesures à prendre. La commission de défense nationale, en tant qu'organe consultatif suprême du chef du Département militaire fédéral, conserverait toutes ses attributions. Au demeurant, M. Chaudet ne veut pas s'étendre davantage sur cette question du moment que le Conseil des Etats aura encore à connaître de la motion Eisenring.

M. Fauguez se déclare satisfait de la réponse du chef du Département militaire.

Autres décisions

Le Conseil a également approuvé par 24 voix contre zéro le rapport du Conseil fédéral sur la navigation sur le Haut-Rhin, de Bâle au Lac de Constance. Différents orateurs de Suisse orientale ont insisté sur la nécessité d'entreprendre cette oeuvre, dont toute l'importance apparaît la jour où la liaison fluviale sera établie avec le Danube.

Dans la question du frein aux dépenses, le Conseil des Etats maintient sa décision antérieure par 25 voix contre 11 et la déclare irrévocable. Il appartiendra au Conseil National de dire le dernier mot.

Enfin, par 30 voix sans opposition, la Chambre approuve le budget de la région des alcools pour l'exercice 1956/57, non sans que M. Streuli, conseiller fédéral, ait montré la nécessité de revoir les dispositions concernant la couverture des besoins propres des producteurs. En effet, il est singulier de constater qu'en l'espace de dix ans, les besoins propres des producteurs ont passé de 2,600,000 à 4 millions de litres, alors que la population campagnarde ne cesse de diminuer.

CONSEIL NATIONAL

(Suite de la page 1)

notre continent avec d'autres continents moins évolués économiquement et techniquement. Nous devons donc prendre une part active à la solution de ce problème. Ce sera une oeuvre de longue haleine qui durera longtemps, peut-être une ou deux générations. Notre collaboration à cette entreprise aurait aussi pour avantage de nous faire sortir du cercle étroit de nos intérêts matériels, de nous élever au-dessus de nos préoccupations personnelles, pour nous associer à un effort collectif, dont l'objectif est de créer dans le monde, à travers et au-delà de la confusion actuelle, un ordre pacifique et raisonnable. Si la politique étrangère d'un petit pays a d'abord pour objectif la sauvegarde et la défense des intérêts nationaux, elle ne doit pas se détourner des possibilités d'action plus larges qui lui sont offertes, surtout lorsqu'il s'agit d'une action dont le but est d'améliorer la condition humaine et d'assurer la paix.

Compte d'Etat

Le Conseil National termine l'examen du Compte d'Etat de 1955. Par 68 voix contre 10, il repousse une proposition de l'indépendant saint-gallois Boesch de comptabiliser séparément les 121,5 millions de francs destinés aux suisses victimes de la guerre et de ne plus les faire figurer dans le compte ordinaire de l'Etat. L'ensemble du Compte d'Etat est ensuite approuvé par 114 voix contre 2.

Union Européenne de Paiements

M.M. Condrau (cons. Grisons) et Graedel (soc. Neuchâtel) rapportent en faveur du renouvellement pour un an, jusqu'au 30 juin 1957, de la participation de la Suisse à l'U.E.P. et la renouveau du crédit accordés jusqu'ici par la Suisse à la dite Union. Nous disposons actuellement d'une marge de 2,089 millions de francs, qui rend superflu l'octroi de nouveaux crédits. M. Vincent (P.D.T., Genève) s'oppose au projet, estimant qu'il engage la Suisse d'une manière trop unilatérale.

M. Hess (pays. Thurgovie) met en garde contre une libéralisation totale des échanges commerciaux, qui irait à l'encontre des intérêts vitaux de l'agriculture suisse.

M. Graedel (soc. Neuchâtel) répond à une observation de M. Vincent que la Suisse n'est nullement responsable de la diminution des exportations horlogères en U.R.S.S. et dans les autres pays de l'est européen. La cause en est avant tout le développement constant de l'industrie horlogère soviétique.

M. Petitpierre, Conseiller fédéral, affirme que notre politique économique n'a nullement pour résultat de nous enfermer dans un système politique ou économique déterminé. La Suisse ne demande pas mieux que d'intensifier ses échanges commerciaux avec les pays de l'Est. Quant aux difficultés de l'agriculture, elles sont, dit le chef du Département politique, indépendantes de notre participation à

l'U.E.P. et de la libéralisation des échanges.

Le renouvellement de la participation de la Suisse à l'Union Européenne de Paiements est ensuite décidé par 140 voix contre 4.

Création de nouvelles Légations

Sur rapport écrit de M. Condrau (cons. Grisons), président de la Commission des Affaires étrangères, la Chambre adopte sans discussion, par 133 voix contre zéro, l'arrêté portant création de nouvelles représentations diplomatiques au Maroc, en Tunisie et en Libye.

Loi sur la circulation routière

Les rapporteurs, MM. Guinand (rad. Genève) et Eggenberger (soc. Saint-Gall) déposent un rapport écrit concluant à l'entrée en matière. M. Schmid (cons. Argovie) estime que le but principal de la nouvelle loi sur la circulation routière doit être d'accroître la sécurité du trafic, par la réduction du nombre des accidents.

M. Bratschi (soc. Berne) estime que le dépôt d'un rapport écrit par les rapporteurs ne se justifie pas lorsqu'il s'agit d'un projet d'une telle importance. L'orateur insiste sur la nécessité d'accroître la sécurité des piétons et des cyclistes. M. Huber (soc. St-Gall) insiste sur la nécessité d'un compromis en présence des divergences d'opinion qui se manifestent, notamment en matière de limitation de vitesse à l'intérieur des localités.

M. Boerlin (rad. Bâle-Campagne) déclare que la construction de routes automobiles doit être le complément naturel de la nouvelle loi.

M. Grendelmeier (indep. Zurich) critique le système actuel pratiqué par les vendeurs de véhicules à moteur. Trop nombreux sont ceux qui sont mis en mesure d'acquiescer une automobile alors qu'ils n'en ont pas les moyens.

M. Wartmann (pays. Thurgovie), approuve le dépôt de rapports écrits et déclare que son groupe votera l'entrée en matière.

M. Kistler (soc. Lucerne) parle en faveur d'une unité de doctrine concernant la répression des infractions.

L'accord américano-suisse sur l'énergie atomique

Le Département politique fédéral communique: Le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique ont conclu un accord portant sur l'échange d'informations classifiées et non classifiées relatives à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique. L'accord a été signé le 21 juin par M. Henry de Torrenté, Ministre de Suisse à Washington, au nom du Conseil fédéral suisse, et pour les Etats-Unis

M. Wick (cons. Lucerne) dénonce les dangers constitués par de nombreux conducteurs souffrants de maud'hui psychiques. M. Brechbühl (soc. Bâle-Ville) recommande une application uniforme de la loi dans tous les cantons.

M. Munz (indep. Zurich) pense que la sécurité du trafic dépend avant tout d'une application rigoureuse de la loi. La discussion générale est close.

Aide pour les dommages du gel

Le Conseil national a tout d'abord entendu les rapports de MM. Boerlin (rad. Bâle-Campagne) et Brochon (pays. Vaud) sur une aide extraordinaire aux paysans ayant subi des dommages importants à la suite du gel de l'hiver dernier. Le projet ne rencontre aucune opposition. Il convient de signaler, toutefois, les interventions de plusieurs députés romands: MM. de Courten (cons. Valais), Sollberger (soc. Vaud), Bonvin (cons. Valais) et aussi celle de M. Dellberger (soc. Valais) en faveur d'une aide aux viticulteurs et arboriculteurs lésés par le gel. S'agissant de ces derniers dommages, on ne pourra en déterminer l'importance que cet automne et c'est à ce moment-là que la Confédération, d'entente avec les cantons intéressés, envisagera les mesures à prendre.

Le projet du Conseil fédéral, légèrement amendé par le Conseil des Etats, fut finalement adopté par 148 voix sans opposition. La clause d'urgence fut décidée par 141 voix contre une.

Frein aux dépenses

D'autre part, le Conseil a maintenu sa décision antérieure concernant le frein aux dépenses, c'est-à-dire le référendum financier facultatif, par 84 voix contre 70. Dans ces conditions, il faudra recourir à la procédure de conciliation prévue par le règlement sur les rapports entre les deux Conseils.

Le conseil national a enfin procédé aux votations finales, adoptant sans opposition par 144 voix le projet de la modification de la loi sur les épizooties et par 118 voix le projet de création de nouvelles missions diplomatiques au Maroc, en Tunisie et en Libye.

par M. G. Burke Elbrick, faisant fonction de Secrétaire d'Etat adjoint au Département d'Etat, et par M. Willard P. Libby, remplaçant le Président de la Commission de l'énergie atomique des Etats-Unis, pour cette commission. Le texte sera déposé devant le Comité mixte du Congrès pour l'énergie atomique pendant un délai réglementaire de trente jours. Le Conseil fédéral suisse le soumettra à l'approbation des Chambres fédérales suisses.

L'accord prévoit que les Etats-Unis vendront au gouvernement suisse de l'uranium contenant jusqu'à 500 kilos de l'isotope fissile U-235. La plus grande partie de ce combustible nucléaire sera enrichie jusqu'à un maximum de 20 0/0 en uranium 235, pour être utilisé dans des réacteurs de recherche, des réacteurs de puissance expérimentaux et des réacteurs de puissance. La Suisse peut aussi se procurer un réacteur d'essai de matériaux. L'uranium 235 sera prélevé, selon les besoins, sur les 20,000 kilos mis à disposition en février dernier par le Président des Etats-Unis pour être utilisés à l'étranger dans des réacteurs de recherche et de puissance. Le présent accord prévoit aussi la livraison d'équipement et d'appareils destinés à l'utilisation civile de l'énergie atomique en Suisse, ainsi que de certaines quantités, de l'ordre de grammes, de plutonium 235, tous matières fissiles, à des fins de recherche. L'achat d'autres matériaux pour réacteur est prévu. L'accord fixe certaines mesures de sécurité et de contrôle pour l'emploi de ces matières fissiles.

Le nouvel accord est distinct de l'accord de coopération dans la recherche, portant sur l'échange d'informations non classifiées relatives à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, conclu le 18 juillet 1955 entre la Suisse et les Etats-Unis. Par cet accord, qui demeure en vigueur, la Suisse avait acquis des Etats-Unis un réacteur de recherche qui sera prochainement installé et mis en action par la S.A. Reactor à Wuerenlingen.

Ce réacteur, du type « piscine », avait été fort remarqué à l'exposition organisée lors de la Conférence Internationale atomique des Nations Unies à Genève l'année dernière. Le nouvel accord élargit le champ de coopération entre les deux pays, singulièrement dans les domaines des applications industrielles de l'énergie atomique et du développement de la force nucléaire. Il présente de ce fait un grand intérêt pour l'industrie suisse.

L'accord pourra être ajusté si une agence internationale pour l'énergie atomique était créée.

Le 150ème anniversaire de Belles-Lettres à Lausanne

Les fêtes du 150ème anniversaire de Belles-Lettres de Lausanne ont débuté, au théâtre de Beaulieu, par une représentation des « Copains » adaptation à la scène du roman de Jules Romains faite par M. Paul Valotton, de Radio-Lausanne, en présence de centaines d'anciens - bellettriers portant un nom dans la politique, le droit, la médecine, les lettres, les sciences et la théologie. Puis, «des academicus» une séance solennelle a réuni de nombreuses personnalités à l'aula du «Palais de Rumine», sous la présidence de M. G. Jaccottet, directeur des écoles de Lausanne, président des anciens-bellettriers vaudois, qui a salué les délégués des bellettriers romands des universités romandes, les représentants des autorités vaudoises et lausannoises, des autorités judiciaires, et annonce la parution d'un important livre d'or contenant un historique de la société et des notices biographiques de 2,550 bellettriers qui se sont distingués. Parmi eux, M. Jaccottet a tenu à saluer spécialement deux doyens, MM. Eugène Pittard, ancien professeur à l'Université de Genève, qui, avec ses 89 ans, est le doyen de toutes les sociétés de Belle-Lettres, et Jean Spiro, avocat à Lausanne 83 ans.

M. P. Oguey, chef du département de l'Instruction Publique et des cultes, a célébré le non-conformisme de Belles-Lettres, qui lutte contre le microbe de l'engourdissement.

Au nom de l'Université, M. le Dr W. Boven, recteur, loua Belles-Lettres de sa jeunesse, de son activité, des professeurs qu'elle a donnés, à l'Académie et à l'Université et lui apporta les vœux de l'Alma Mater.

On entendit encore des allocutions de MM. Sylvestre, au nom des anciens-bellettriers de Genève, Bourquin au nom des anciens-bellettriers de Neuchâtel, Droux, au nom des anciens bellettriers de Fribourg, Del Vecchio au nom de Turnus universitaire, et Bovet, président de Belles-Lettres de Lausanne.

A l'occasion de cette fête, un concours de nouvelles a été organisé, ouvert à tous les bellettriers. Le premier prix de 300 francs a été décerné à M. Charly Clerc, ancien professeur.

Pour la réparation et l'entretien de vos montres et horloges adressez-vous en confiance à

Omnig BOHDJALIAN

Horloger diplômé du Technicum du Locle, Suisse, qui est à même de vous donner toute satisfaction.

Grand choix de montres et horloges des premières marques.

13 Rue Sésostris. Tél.: 27076, Alexandrie.

Ouvrez un compte à la Barclays



Compte Caisse d'Epargne

BARCLAYS BANK D.C.O.

vous offre

Intérêts à 3% l'an

Des renseignements pourront être obtenus auprès de n'importe laquelle de nos branches qui se fera un plaisir de vous indiquer les meilleurs taux et conditions pour tous genres de dépôts et facilités bancaires.

BARCLAYS BANK D.C.O.

COMPTOIR DES CEMENTS

Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan Portland Cement Company

Bureaux du CAIRE, 21, Avenue 26 Juillet B.P. 844, Téléphone 78025

Bureaux d'ALEXANDRIE, Rue de la Poste No. 11 B.P. 397, Téléphone 21579

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL

Garanti conforme au British Standard Specification for Portland Cement, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien

« SUPERCRETE »

Ciment à haute résistance et à durcissement rapide

« SEAWATER CEMENT »

Ciment Portland Artificiel spécialement fabriqué pour travaux exposés à l'attaque des eaux de mer et des eaux sulfatées.



SOCIETE DES AUTOBUS DU NORD (S.A.E.)

Reg. Comm. A. 30139

TRANSPORTS

- PAR FOURGONS FERMES pour marchandises délicates
- PAR CAMIONS A PLATEFORMES pour marchandises générales
- PAR CAMIONS CITERNES pour produits pétroliers
- SERVICE SPECIAL pour le Transport de Colis lourds et volumineux

ALEXANDRIE: Direction Générale Téléphone: 71438 71436 - 37

Branches Transports Téléphone: 28731-2, 21227

KOUBBEH: LE CAIRE Téléphone: 77783-4

AZHAR: LE CAIRE Téléphone: 77783-4

SUEZ: Téléphone: 2411

PORT-SAID: Téléphone: 8754

ISMAILIA: Téléphone: 2330



International Watch Co. QUALITE ET TRADITION

chez HOROVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

ATELIERS DE CONSTRUCTION OERLIKON ZURICH-OERLIKON (SUISSE)

Equipements électriques complets pour la production, distribution et utilisation de l'énergie électrique. Turbines à vapeur et à gaz, compresseurs. Electrochimie, traction électrique. Moteurs, interrupteurs, soudure à l'arc, etc...

Emile Haefely & Cie SA Bâle-Suisse

Condensateurs, matériel isolant. Plate forme d'essais haute tension. Transformateurs de mesure et de puissance. Rebobinage de transformateurs et machines tournantes

SODECO Société des Compteurs de Genève

Compteurs électriques monophasés, triphasés, à prépaiement, etc... Téléfax, compteurs d'impulsion. Distributeurs automatiques, etc., etc.

Agents Exclusifs pour l'Egypte:

SOCIETE OERLIKON POUR LE MOYEN-ORIENT (S. à r. l.) BRANCHE D'EGYPTE AVEC BUREAU TECHNIQUE ET SERVICE DE MONTAGE 28, Rue Adly Pacha - Le Caire. - B.P. 802. - TEL 76869 - R. C. C. 87701

Association suisse pour les Nations Unies

L'association suisse pour les Nations Unies a tenu son assemblée ordinaire annuelle à Berne sous la présidence du Conseiller national Boerlin...

Les considérants du jugement du Procès des Roumains

Nous avons donné la semaine passée le verdict dans le Procès des Roumains. Voici les considérants du jugement...

L'occupation du bâtiment de la Chancellerie de la Légation de Roumanie, relevant notamment les considérants, a eu lieu dans l'intention d'obtenir en particulier des renseignements sur la surveillance présumée de Roumains émigrés...

à une personne, et il était d'accord avec ce résultat pour le cas où il se produirait. Codrescu a intentionnellement abandonné le chauffeur qu'il avait lui-même blessé...

Beldeanu a tiré des coups de feu contre des portes du bâtiment de la résidence, mettant en danger de mort les personnes qui se trouvaient derrière ces portes...

Les quatre accusés doivent être reconnus coupables de violence et de menace contre des fonctionnaires parce qu'ils ont empêchés sous la menace de l'utilisation des armes...

Il n'est pas prouvé que parmi les pièces qui ont été brûlées dans le bâtiment de la Légation il se soit trouvé des titres probatoires, c'est pourquoi les accusés doivent être libérés de l'accusation de suppression de titres...

S'agissant de la mesure de la peine, il faut partir de l'acte le plus grave, en l'occurrence le service de renseignements politiques, infraction punie de la réclusion de 1 à 20 ans...

D'autre part, il y a lieu de tenir compte des mobiles, des antécédents et de la situation personnelle des accusés...

Les armes et le matériel d'effraction saisis par les autorités d'instruction doivent être confisqués...

Les prétentions civiles présentées par Mme. Sétu sont en lisible à cause de la spirale des prix, et des salaires. On ne peut augmenter la productivité qu'en augmentant la vitesse...

Les chemins de fer fédéraux sont plus à même de profiter de la haute conjoncture que les chemins de fer privés, en raison du rapport entre le trafic des voyageurs et le trafic des marchandises...

LA SUISSE ET LE TOURISME. Le numéro de juin-juillet de la revue touristique anglaise "Go" publie un long article publiciste, écrivain, correspondant et auteur bien connu...

En raison de tous ces projets, les Chemins de Fer Fédéraux ont demandé que le plafond des dépenses de constructions soit élevé de 300 millions. 250 millions sont encore disponibles avec le plafond existant...

Au nom des chemins de fer privés, MM. Dreier et Bratschi, Conseiller national, ont relevé que la situation est encore plus défavorable pour les chemins de fer privés...

L'enquête administrative contre de hauts fonctionnaires de la division de l'agriculture

Le chef du Département de l'économie publique, le Conseiller fédéral Holenstein, a donné connaissance au Conseil national, du résultat de l'enquête administrative ouverte contre le directeur de la Division de l'agriculture...

Des déclarations du Conseiller fédéral Holenstein à ce sujet, on relève notamment ce qui suit :

La question de savoir si, du fait du désaccord au sujet du règlement légal dans l'application du cas de la maison d'exportation de fromage Wettstein...

Il faut souligner l'importance de la constatation du rapport d'enquête selon laquelle la demande de la maison Wettstein, a été demandée par M. Gnaegi seul...

Advertisement for Helvetia-Vie insurance, featuring a chessboard and the text 'A chaque problème sa solution!'.

UNION SUISSE POUR LA PROTECTION DES CIVILS

La 2ème assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse pour la protection des Civils s'est tenue à Lucerne, sous la présidence de M. von Steiger...

Il serait possible certes de décentraliser nos villes et les agglomérations à forte densité de population. Un projet concernant la ville de Berne prévoit la décentralisation d'environ 20 % de sa population...

Les chemins de fer en période de haute conjoncture. A l'assemblée générale de la Ligue suisse pour l'organisation rationnelle du trafic...

Advertisement for Khedivial Mail Line, listing destinations like Naples, New-York, Beyrouth, Rotterdam, Anvers, Hambourg, Brema, Suez, Djeddah, Port Sudan.

Advertisement for Ferronicum Anti-anémique, highlighting its benefits for blood and health.

Advertisement for Biere Stella, featuring a star logo and text in French and Arabic.

Advertisement for E. Kraehenbuehl & Co., specializing in industrial projects, machinery, and construction services.